

# Pétition

## Introduction d'un registre national des homicides liés au genre

Accepté par la Session des jeunes par 164 voix contre 5



**Année:** 2025  
**Thème:** Santé sexuelle  
**Destinataire:** Assemblée fédérale  
**Type d'entrée:** Pétition

### Contenu:

Nous demandons la création d'un registre national des homicides liés au genre. Ce registre doit recenser systématiquement tous les cas correspondants. Il sert à mettre en évidence la violence sexiste en tant que problème structurel et social, à analyser ses causes et à développer sur cette base des mesures de prévention ciblées.

### Justification:

La violence sexiste, telle que la tentative de meurtre et le meurtre d'une personne en raison de son sexe ou de son identité sexuelle, est un problème social profondément ancré. Les femmes sont dix fois plus touchées par la violence sexiste que les hommes. Les meurtres sexistes, ainsi que les féminicides, sont définis par l'ONU comme la forme la plus extrême et la plus brutale de violence à l'égard des femmes. 5 Un registre national doit permettre de mettre en évidence la violence sexiste en tant que problème social, d'analyser ses causes et d'attirer l'attention sur ses origines structurelles. De tels actes ne sont pas des cas isolés ou des tragédies privées, mais l'expression de problèmes sociaux structurels. Cette année, environ 25 femmes (au 07.11.2025) ont été tuées en Suisse en raison de leur sexe. Le nombre de cas non signalés laisse supposer que le chiffre réel est nettement plus élevé. Environ 70 % de tous les homicides sont commis dans le cadre de relations de couple, principalement au détriment des femmes. Pourtant, il n'existe à ce jour aucun système officiel qui recense ces cas. Nous demandons que les données soient collectées par l'État et non par des associations privées, car cela serait plus efficace et plus fiable à long terme pour la prévention de la violence. Les chiffres soutiennent la prévention avec des données fiables et offrent ainsi une base solide pour la politique et la recherche. La Suisse est également légalement tenue, en vertu de la Convention d'Istanbul, de recenser statistiquement les meurtres de femmes et d'en rendre compte régulièrement. Un registre officiel géré par l'État permettrait de respecter cette obligation et garantirait que les données soient collectées de manière indépendante, complète et transparente. Il permettrait en outre d'identifier des schémas, de mieux protéger les groupes vulnérables et de développer des mesures de prévention ciblées. Le registre sensibilise le public à la violence sexiste et montre clairement que celle-ci n'est pas un problème privé, mais un problème de société.

### Informations intéressantes sur le thème et Document

### Etat et Succès:

Suivi par le forum terminé

